

Numéro :
Date :
Suivi du dossier :
Responsable :

**INSTRUCTION DE SERVICE
au titre de l'article 4 GefStoffV (règlement sur
les substances dangereuses).**

Entreprise :
Branche d'activité :
Emploi / activité :

DESIGNATION DE LA SUBSTANCE DANGEREUSE

PERO CHLOR

Déclencheur de danger :

Hydroxyde de potassium; Hypochlorite de sodium, solution à de chlore actif; Amines, alkyl en C12-14 (pair) diméthyles, N-oxydes

DANGERS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT



Danger

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le cas échéant: Respecter le pH.

MESURES DE PROTECTION ET COMPORTEMENT A ADOPTER



Mesures de protection techniques et organisationnelles pour prévenir une exposition :

Le cas échéant: Mise en circuit des dispositifs d'aspiration locaux. Nettoyer immédiatement les surfaces salies. Le poste de lavage oculaire et la douche de sécurité doivent se trouver à proximité de la zone de traitement. Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Le cas échéant, faire attention au risque de glissement. Le cas échéant, utiliser des appareils protégés contre les explosions / des outils à l'épreuve des explosions. Le cas échéant, prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur. Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

Dispositions relatives à l'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

Equipement de protection personnel :

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166). Le cas échéant: En cas de formation de vapeur, emploi d'appareil respiratoire protecteur approprié. Gants protecteurs en nitrile (EN ISO 374). Gants de protection en latex naturel (EN ISO 374).

Restrictions pour salariés :

Respecter les règlements/lois nationaux sur la protection des jeunes au travail (en particulier la mise en œuvre nationale de la directive 94/33/CE) !

COMPORTEMENT A ADOPTER EN CAS DE DANGER



NUMERO
D'APPEL
D'URGENCE :

Agent extincteur: Jet d'eau pulvérisé/mousse résistant aux alcools/CO2/poudre sèche d'extinction. Ne pas utiliser un jet bâton d'eau.

Absorbants et liants, neutralisants : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel). Ou: Recueillir mécaniquement et éliminer conformément à la rubrique 13. **Mesures techniques supplémentaires et équipement de protection personnel :** Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer. Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation. Le cas échéant, prévoir des mesures de protection anti-déflagration. Refroidir les récipients en danger avec de l'eau. **Mesures nécessaires contre les risques pour l'environnement :** Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.



NUMERO
D'APPEL
D'URGENCE :

PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer l'œil immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 10 min., maintenir les paupières bien ouvertes. Suivi ophtalmologique. **Contact avec la peau :** Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin. **Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin. **Ingestion :** En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Le cas échéant consulter le médecin.

Secouriste :

Dispositifs de premiers secours :

ELIMINATION DANS LES REGLES DE L'ART

Ramassez soigneusement avec des chiffons et un liant universel et nettoyez le sol. Les chiffons de nettoyage, le papier ou autres matières organiques imprégnés souillés, risquent de provoquer un incendie et doivent être collectés et éliminés sous une forme contrôlée.

Récipient d'élimination / site de collecte :

Signature du responsable: